

cette assertion, qu'il faut à l'homme en cette vie des amusements convenables.

Saint Augustin nous dit que « le plaisir sagement entendu met l'âme en équilibre, répare les forces, donne de la fraîcheur aux pensées et ranime l'entrain chez celui qui allait tomber en défaillance : il est comme une seconde *création* qui lui a valu le nom de récréation ».

Qui n'a pas lu que les plus grands saints eux-mêmes ont eu leurs heures de repos innocent ? Qu'en penserait saint François d'Assise ? Son saint homonyme, le *doux évêque de Genève*, prend plaisir à citer ce trait charmant de la vie de saint Jean l'Évangéliste rapporté par Cassien.

Un chasseur ayant vu saint Jean qui tenait une perdrix et la caressait avec la main, lui en témoigna sa surprise. « Mon ami, lui répondit l'apôtre, que tenez-vous en votre main ? — Un arc, lui dit ce chasseur. — Pourquoi donc n'est-il pas tendu, et ne le tenez-vous point toujours prêt ? — Il ne le faut pas, répondit l'autre, parce que s'il était toujours tendu, quand je voudrais m'en servir, il n'aurait plus de force. — Ne vous étonnez donc point, reprit saint Jean que notre esprit doive se relâcher aussi quelquefois, parce que, si nous le tenions toujours tendu, il s'affaiblirait par cette contention, et nous ne pourrions plus nous en servir, lorsque nous voudrions l'appliquer avec plus de force et de vigueur. »

Saint Thomas d'Aquin, qui excelle à projeter la lumière de son génie sur les vérités même les plus humbles et les plus ordinaires, va jusqu'à dire : « Celui qui veut se priver de toute jouissance agit sous l'influence d'une raison dévoyée, et s'obstine dans une conviction mauvaise. Si en effet le chrétien doit s'abstenir des plaisirs mauvais, dangereux, et porter dans les plaisirs légitimes cette souveraineté morale qui ne se laisse pas submerger et qui jouit d'autant mieux qu'elle est plus libre, il est incontestable qu'il doit, comme tout autre, donner satisfaction à ce besoin de détente qu'éprouve notre nature après un travail fatigant ou prolongé. »

Ainsi donc, il est conforme à la raison, non moins qu'à la piété chrétienne, de donner quelque relâche à l'esprit, afin qu'il continue de s'occuper de choses sérieuses, au cœur quelque repos,